

GUIDE DES RIVIÈRES DU SUD TOURAINÉ

LA CLAISE

L'ESVES

L'INDRE

L'INDROIS

LES PRAIRIES DU ROY



Vous avez entre les mains la version 2019 de notre bulletin des rivières. Il retrace les actions de Loches Sud Touraine et le travail du service Milieu Aquatiques.

Le 5 juin 2019, Loches Sud Touraine a signé un 2^{ème} contrat Milieux aquatiques sur le bassin versant de la Claise. Nous travaillons aussi à l'écriture d'un plan d'action pour un futur contrat afin de réduire les «pollutions diffuses» sur le bassin versant de l'Esves. Votre communauté de communes affirme ainsi sa volonté d'œuvrer pour mettre en place des actions bénéfiques aux espèces, à leurs habitats, à la continuité écologique et à la qualité de l'eau qui coule dans nos rivières.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

PAGES 4- 5 Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

PAGES 6-7 Les droits et les devoirs du riverain

PAGES 8-9 Retour sur des chantiers 2018

PAGES 10-11 La qualité des cours d'eau suivie de près

PAGES 12-13 Au fil de la Creuse

PAGES 14-15 Cohabiter avec le Castor

PAGES 16-17 Pesticides interdits : des solutions simples existent

PAGES 18-19 Les actions contre les pollutions diffuses

PAGES 20-21 Il était une fois... l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy

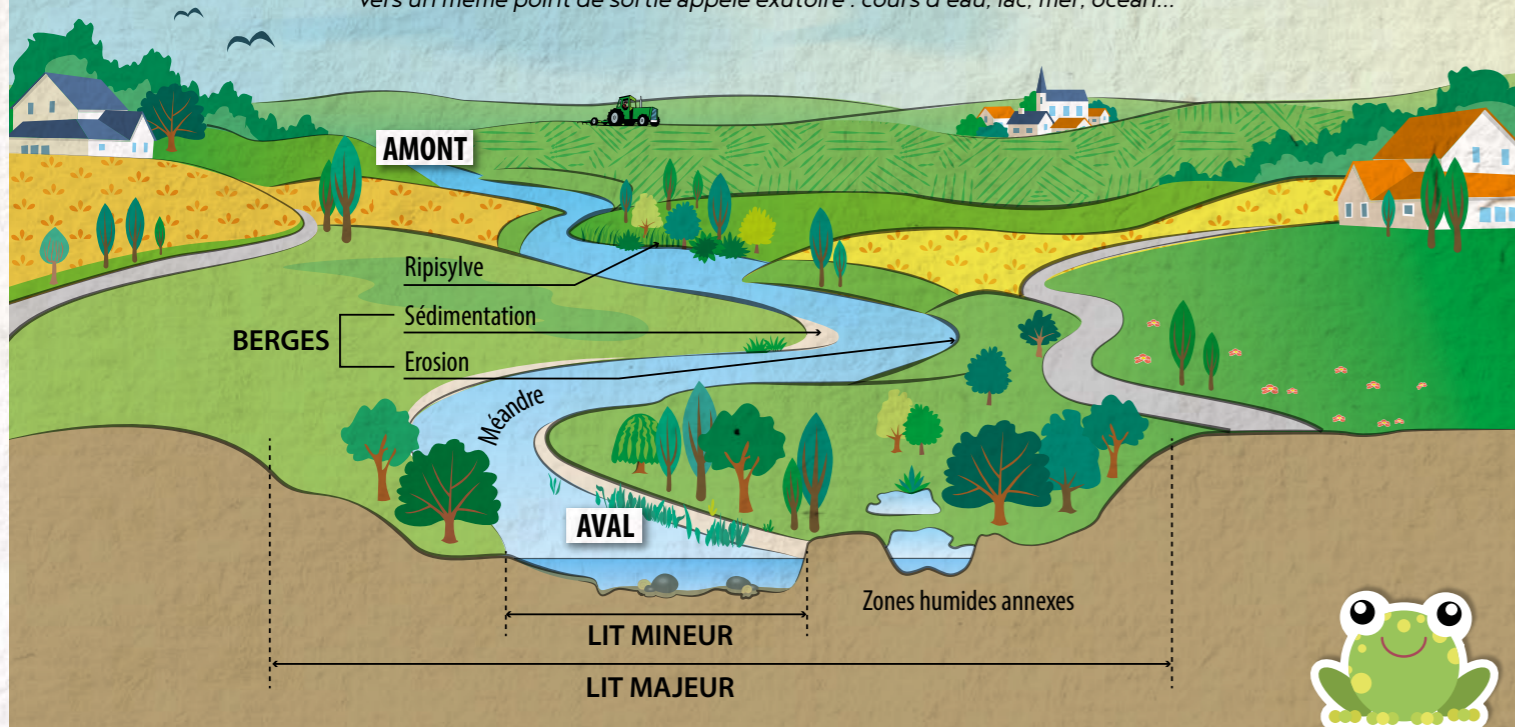
PAGES 22- 23 Les techniciens de rivières à votre rencontre

QU'EST-CE QU'UN COURS D'EAU ?

LE COURS D'EAU AU COEUR DE SON BASSIN VERSANT

Le bassin versant est l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents.

L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan...



Un cours d'eau naturel est en constante évolution au fil des saisons et des années. Il est soumis aux périodes de basses eaux, aux crues et aux inondations. Il est remodelé en permanence par des dépôts de matériaux et par l'érosion, diversifiant ainsi les habitats et les espèces.

LE LIT MINEUR :

Le lit mineur est la partie dans laquelle s'écoule l'eau en temps normal.

La chaleur et la faible pluviométrie entraînent la baisse du niveau de la rivière, c'est l'étiage.

LE LIT MAJEUR :

Il englobe toutes les zones inondables.

Il comprend des zones humides dont le rôle est fondamental en retenant les eaux de pluie comme des éponges, réduisant l'impact des inondations et de la sécheresse.

Il présente une grande valeur écologique.

LES CRUES :

Une crue se forme lorsqu'une forte quantité de pluie tombe sur le bassin versant. Il en résulte une montée des eaux, plus ou moins rapide en fonction de l'intensité, de la localisation de la pluie, de sa durée, mais aussi de la saturation des sols.

On parle d'inondation quand les niveaux d'eau de la rivière dépassent les berges du lit mineur et débordent en plaine dans le lit majeur.

Il existe des facteurs aggravants des crues :

- ▶ La pente et la non couverture des sols agricoles qui accélèrent l'écoulement des eaux vers la rivière,
- ▶ Le recalibrage des cours d'eau,
- ▶ L'imperméabilisation des sols.

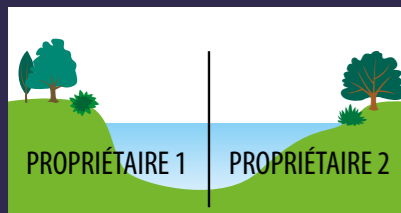
Les crues ont un impact positif sur le cours d'eau puisqu'elles lui permettent de s'autonettoyer et d'apporter des limons fertiles dans le lit majeur.

Lors de crues, certains poissons trouvent, sur les plaines inondées, quantité de nourriture, mais aussi un lieu particulièrement favorable à la reproduction.



LES DROITS DU RIVERAIN

Est-ce que le cours d'eau m'appartient ?



OUI pour le foncier. Lorsque les berges sont des propriétés privées, son lit appartient pour moitié à chaque propriétaire. Ce n'est pas le cas des cours d'eau domaniaux (Loire, Creuse...).

NON pour l'eau considérée comme une ressource vitale qui appartient au domaine public.

Est-ce que je peux y pêcher librement ?

NON Le riverain a un droit de pêche jusqu'à sa limite de propriété (le milieu du cours d'eau) sous réserve de posséder une carte de pêche.

Est-ce que je peux utiliser l'eau ?

OUI pour des usages domestiques.

Les prélèvements doivent être inférieurs à 1000 m³/an et déclarés en mairie.

Un riverain peut prélever de l'eau pour ses besoins domestiques (arrosage, abreuvement, etc.) sous condition de respecter les arrêtés préfectoraux en période de sécheresse interdisant les prélèvements.



Intervenir sur les berges entre octobre et mars en période de repos de la végétation et pour ne pas déranger la nidification des oiseaux.

Intervenir annuellement et de façon sélective. Alternier les zones d'ombre et de lumière.

Planter des essences adaptées (frêne, saule, noisetier, aulne glutineux...)



Le désherbage chimique : l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite !

Le creusement du lit de la rivière et le dessouchage sont interdits !



La coupe à blanc et l'enlèvement systématique de la végétation sur les berges sont néfastes pour le bon fonctionnement de la rivière.

LES DEVOIRS DU RIVERAIN

Est-ce à moi de réaliser l'entretien ?

OUI Le propriétaire riverain est chargé d'un entretien annuel du cours d'eau visant à maintenir un écosystème diversifié et de qualité et à enlever les obstacles qui gênent l'écoulement.

Les techniciens de rivières de Loches Sud Touraine ainsi que la Direction Départementale des Territoires et l'Agence Française de la Biodiversité peuvent vous apporter des conseils techniques. **En aucun cas l'intervention mécanique dans la rivière n'est autorisée**, sauf avec l'accord de l'administration.

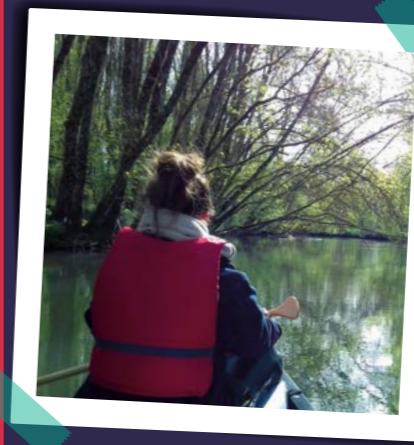


Est-ce que je peux refuser le droit de passage ?

OUI Le propriétaire peut refuser le droit de passage sur ses berges, sauf pour les agents chargés de la surveillance et les agents assermentés.

NON Pour la navigation, le passage d'embarcation sur le cours d'eau ne peut pas être interdit mais le débarquement sur la rive peut l'être.

Selon le Code de l'Environnement et le Code général de la propriété des personnes publiques



RETOUR SUR DES CHANTIERS 2018

Reméandrage d'un tronçon de l'Estrigueil à Varennes

- ▶▶ Durée : 13 jours
- ▶▶ Budget total : 12 120 € TTC
- ▶▶ Linéaire restauré : 400 m dont 155 m de reméandrage
- ▶▶ Plantation : 285 plantes aquatiques, 215 arbres et arbustes

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX

TÉMOIGNAGE D'UN RIVERAIN :

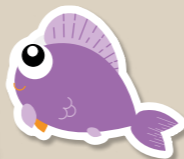
François DESCHARLES

«Le paysage a littéralement changé, le ruisseau est aménagé de méandres, cela crée un espace très vivant. L'eau frotte les cailloux déposés lors du chantier, la sonorité de celle-ci rend la promenade très agréable. De plus, la vie des poissons (chevaines, goujons...) a vite retrouvé place dans le ruisseau !»

TÉMOIGNAGE D'UN ÉLU :

Jean-Claude DECHARNIA

«Il s'agit d'une réussite de Loches Sud Touraine, de la technicienne de rivières et de l'équipe municipale :
- Un retour programmé à la morphologie originelle de l'Estrigueil sur 400 m parfaitement intégrés dans l'aménagement du nouvel espace public.
- Une biodiversité restaurée : peupliers cultivars supprimés. Plantation d'arbres, arbustes et plantes aquatiques.
Retour rapide des poissons (vairons, chevaines, goujons...) dans les fosses.
Alors promeneurs, pêcheurs, pique-niqueurs, randonneurs, parents, grands-parents, enfants, Bienvenue à Varennes !»



Réouverture d'un ancien méandre de l'Esves à Ligueil

- ▶▶ Durée : 8 jours
- ▶▶ Budget total : 6 765 € TTC
- ▶▶ Linéaire : avant 30 m/après 110 m
- ▶▶ 1 nouveau parcours de pêche en amont



AVANT TRAVAUX

TÉMOIGNAGE DU PRÉSIDENT DE L'AAPPMA L'ESVANAISE : **Serge ALZA**

«La remise en eau du méandre de l'Esves, près de l'étang des Chétauderies, était un projet de longue date faisant l'objet d'un attachement particulier pour l'AAPPMA l'Esvanaise. Les travaux réalisés sont appréciés en tous points : accélération et diversification des écoulements, mais également des habitats. La nature reprend ainsi ses droits et la rivière offre désormais un aspect paysager non négligeable.»

TÉMOIGNAGE D'UN PÊCHEUR : **Nicolas GARY**

«Une touche après deux lancers et un chevaine au bout du leurre. Voici un bel aménagement que les poissons se sont déjà appropriés. On ressent une atmosphère particulière. La rivière chante parmi les pierres. Une belle expérience pour un baroudeur tourangeau.»



La Claise au Grand-Pressigny

Le clapet a été supprimé en juillet 2015.

Des travaux complémentaires ont permis de diversifier les écoulements tout en maintenant une certaine hauteur d'eau en été.

LA QUALITÉ DES COURS D'EAU SUIVIE DE PRÈS

La qualité des peuplements de poissons fait partie des indicateurs de la qualité de la rivière qui les abrite. Afin de l'étudier et de surveiller ses évolutions, on détermine un **Indice Poissons Rivière (I.P.R.)** qui évalue l'écart entre la qualité du peuplement échantillonné par pêche électrique sur un site (dit « station ») et un état de référence qui serait ce qu'on imagine être la population piscicole présente sans impact de l'homme sur le milieu.

UN EXEMPLE : la Claise au droit de l'ancien clapet du Grand-Pressigny

Sur ce site, la qualité piscicole a été étudiée en juin 2015 (juste avant les travaux) et en juin 2018 (3 ans après).

Entre ces deux dates, la valeur de l'IPR n'a pas significativement évoluée. L'ensemble des espèces présentes en 2015 a été observé en 2018. Cependant, une analyse détaillée montre tout de même des évolutions notables entre ces deux inventaires :

- ▶ les espèces d'eaux calmes régressent au profit des espèces d'eaux vives (moins de Gardons, plus de Chevaines),
- ▶ certaines espèces d'eaux vives préférant les substrats pierreux ont régressé (Hotu et Vairon), d'autres ont augmenté (Chabot et Spirlin). Cela pourrait s'expliquer par l'apport massif de sable issu de la crue de 2016 qui a pu colmater certaines gravières propices au développement de ces espèces,
- ▶ le nombre d'Anguilles en montaison a largement augmenté.

Evolution de la population montrant l'amélioration du milieu

Espèces qui devraient être présentes

Espèces moins abondantes que prévu

Espèce	2015	2018
ABLETTE	56	54
ANGUILLE EUROPÉENNE	5	17
BARBEAU FLUVIATILE	20	14
BOUVIÈRE	2	20
BROCHET	0	0
CARPE	0	0
CHABOT	2	12
CHEVAINE	25	134
ECREVISSE AMÉRICAINE	3	3
GARDON	141	29
GOUJON	40	66
HOTU	10	3
LOCHE FRANCHE	38	22
PERCHE FLUVIATILE	1	3
PSEUDORASBORA	18	6
SILURE GLANE		1
SPIRLIN	14	22
VAIRON	59	22
VANDOISE	0	0
QUALITÉ GLOBALE	BONNE	BONNE

ZOOM SUR

L'ANGUILLE

En 2015, 5 individus (dont 4 entre 45 et 60 cm)

ont été capturés, contre 17 en 2018 (dont 15 entre 15 et 32 cm).

Depuis les travaux de suppression du clapet et de renaturation du lit de la Claise, les jeunes anguilles peuvent poursuivre leur migration vers l'amont sans retard et trouvent directement sur le site des habitats propices à leur développement (blocs et végétaux en zone courante).



Le barrage de Descartes

Situé à 260 km de l'océan, il constitue le premier obstacle depuis l'embouchure de la Loire.

AU FIL DE LA CREUSE



PASSE À BASSINS



L'Etat vient de délivrer en 2019, pour 40 ans, une autorisation d'occupation du domaine public fluvial au groupement EnerCentre-Val de Loire/Hydrocop dans l'optique d'y produire de l'électricité en 2020.

La Creuse est un axe majeur pour la migration des poissons. C'est pourquoi ce barrage, d'une hauteur de 3,2m, est équipé d'un dispositif de franchissement composé d'une rampe à anguilles et d'une passe à bassins.



SAUMON ATLANTIQUE

La passe à bassins fractionne la hauteur totale de l'ouvrage en 11 chutes d'environ 30 cm chacune. Cependant, certains poissons n'arrivent pas à la franchir ou y parviennent difficilement, entraînant un retard préjudiciable dans leur migration.

La passe est équipée d'une station de comptage des poissons suivie par l'association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI).

Sont notamment comptabilisés les grands migrants comme le Saumon Atlantique, les Aloses, la Lamproie marine, la Truite de mer, mais également les espèces holobiotiques (qui ne migrent qu'en eau douce) comme la Carpe, la Perche et le Brochet.



Plus d'informations sur le site www.logrami.fr



Les mises à l'eau

Loches Sud Touraine a souhaité faire découvrir cette rivière, facette peu connue de son patrimoine. Les descentes en canoë, offrant des points de vue bucoliques, séduisent de plus en plus d'habitants et de touristes. De même, la pêche en bateau à l'aide d'embarcations légères est en pleine expansion.

La communauté de communes a ainsi aménagé 5 cales de mises à l'eau en rive droite de la Creuse, en 2016 et 2018, pour un budget d'environ 120 000 € TTC (création des descentes, aménagement des zones d'accès et de stationnement des véhicules, signalétique routière).

Ce programme d'aménagement est issu du travail commun et du financement de plusieurs partenaires : la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire, les pêcheurs via les Fédérations Nationale et Départementale, les associations locales et bien sûr la communauté de communes.

Aujourd'hui, les pêcheurs se sont totalement appropriés ces équipements et en font la publicité. Les élus locaux et les pêcheurs souhaitent désormais développer l'offre d'hébergements labellisés «pêche».



COHABITER AVEC LE CASTOR

Après une quasi disparition durant deux siècles, le Castor d'Europe (*Castor fiber*) a recolonisé peu à peu nos cours d'eau.

Depuis une dizaine d'années, le castor a peuplé les têtes de bassin versant impliquant parfois des conflits avec les activités humaines.

La création de barrages et la coupe d'arbres sont les principales causes de mécontentement des riverains.

En dépit des problèmes qu'il peut poser, le castor a sa place et joue un rôle essentiel au sein des écosystèmes aquatiques, comme le confirme la décision de l'Union Européenne de le classer parmi les espèces strictement protégées.

Il est donc primordial de veiller à la préservation de l'espèce et de son habitat sur notre territoire, tout en essayant d'atténuer les difficultés de cohabitation avec les riverains.

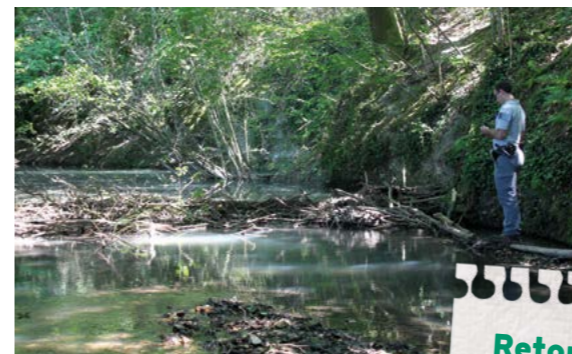
Le suivi des populations réalisé par l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) révèle que le Castor est présent sur l'ensemble du territoire de Loches Sud Touraine.



ABATTAGE D'UN ARBRE SUR L'ESVES



INDICES DE PRÉSENCE DE CASTORS



INTERVENTION DE L'ONCFS



POSE DE SIPHON



Retour d'expérience sur le bassin de l'Esves

L'ONCFS évalue chaque situation pour proposer des solutions techniques de cohabitation entre castors et riverains. Il est possible de préserver un barrage et de maintenir en eau l'entrée du gîte du castor tout en conciliant les usages. Un système de siphon a été installé avec un tuyau PVC sur le barrage, pour abaisser le niveau d'eau en amont en évacuant l'eau vers l'aval.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le castor d'Europe est protégé sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis 1968 (article L.411-1 du Code de l'environnement et arrêté ministériel du 23 avril 2007).

Cet arrêté interdit notamment la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Le barrage est donc également protégé.



GÎTE DE CASTORS SUR LA LIGOIRE

Si vous rencontrez des problèmes, contactez le service Milieux Aquatiques de Loches Sud Touraine ou directement l'ONCFS :

Service départemental d'Indre-et-Loire
9 bis, avenue de la Gare - 37250 MONTBAZON
02 47 26 80 13 - sd37@oncfs.gouv.fr

PESTICIDES INTERDITS : DES SOLUTIONS SIMPLES EXISTENT

Tous concernés !

Il est essentiel de changer nos habitudes en portant un regard nouveau sur nos jardins : redécouvrir des méthodes d'entretien oubliées, accueillir les insectes auxiliaires du jardinier ou encore repenser ses aménagements.

A nous de jouer !

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention de pesticides pour un usage non professionnel (entretien des espaces verts par exemple) sont interdites.

Nous invitons les particuliers détenteurs de pesticides de synthèse à rapporter leurs bidons (vides ou pleins) en déchetterie afin qu'ils puissent suivre la filière de traitement adaptée.



Utiliser l'eau de cuisson des légumes pour ébouillanter les plantes indésirables.
Utiliser des outils adaptés : raclette, couteau désherbeur, houe maraîchère, binette...



Choisir des fleurs avec du nectar pour les insectes auxiliaires (coccinelles, syrphes...) dont les larves se nourrissent des ravageurs de culture (pucerons, cochenilles).
Préférer les plantes vivaces qui s'adaptent mieux à la nature du sol et au climat.

Pour la haie, préférer les espèces locales et à fleurs (houx, sureau, cornouiller, troène...). Elles ont une meilleure résistance aux maladies et favorisent la faune auxiliaire au jardinier (oiseaux, coccinelles...).

HAIE

Broyer les branches pour réaliser son paillage avec les copeaux de bois obtenus gratuitement.

ARBRES FRUITIERS

Pailler le sol dans les massifs de fleurs, au pied des arbres, dans le potager et sur les zones non occupées : fini les mauvaises herbes et moins d'arrosage !

SURFACES IMPERMÉABLES OU GRAVILLONNÉES

POTAGER

- ▶ Installer des fleurs dans le potager.
- ▶ Effectuer une rotation des cultures pour casser le cycle des maladies et des mauvaises herbes.
- ▶ Associer les plantes afin de repousser les ravageurs.
- ▶ Occuper les parties non cultivées en paillant ou avec un engrais vert (moutarde, phacélie, seigle, lin...).

Composter les déchets de cuisine et les déchets du jardin pour fabriquer un excellent terreau et réduire les déchets.
Composteur en vente à prix réduit sur www.lochessudtouraine.com

COMPOSTEUR

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques sur www.jardiner-autrement.fr

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !



LES ACTIONS CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Sur le bassin de l'Indrois

Actions avec les collectivités :

- ▶▶ Mutualisation de matériels de désherbage.
- ▶▶ Des panneaux de la charte d'engagement vers le Zéro phyto installés à l'entrée des bourgs du bassin de l'Indrois.
- ▶▶ Animation à destination du grand public, dans le cadre de l'appel à projets national Ecophyto et avec le groupe APPY 37* : « Aux herbes citoyens » sur 4 communes d'Indre-et-Loire dont Nouans-les-Fontaines le 25 mai 2018.

* Le groupe APPY 37 est un groupe de techniciens territoriaux et d'élus de plusieurs villes ou communes rurales, animé par la Chambre d'agriculture (près de 40 communes dans le groupe). Il a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences, d'initier de nouvelles techniques et de proposer des démonstrations à l'ensemble des collectivités. Le groupe Appy 37 a reçu le Trophée de l'innovation lors de Ferme Expo 2017.



Démonstration d'utilisation de la désherbeuse à eau chaude.



Actions avec les agriculteurs :

Travail du comité technique du bassin de l'Indrois avec le GDA Loches-Montrésor (Groupement de Développement Agricole) et les coopératives et négoce du territoire :

- ▶▶ Diffusion d'une **lettre d'information aux agriculteurs** du bassin de l'Indrois avec un agenda des plateformes d'essais et de démonstration.
- ▶▶ Réalisation **des diagnostics d'exploitation**.
- ▶▶ Réflexion sur le développement des filières de **cultures de printemps**.

20 enfants et 12 adultes ont découvert la gestion des espaces verts par les agents communaux qui n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides sur les zones à risque depuis le 1^{er} janvier 2017 (loi Labbé).



ANIMATION À NOUANS-LES-FONTAINES



Sur le bassin de l'Esves

Actions avec les agriculteurs :

- ▶▶ Poursuite du travail de mise en place du volet Pollutions Diffuses du Contrat Territorial du bassin versant de l'Esves.
- ▶▶ Plusieurs réunions organisées avec les élus du territoire, les partenaires techniques et financiers et les organisations professionnelles agricoles (coopératives, négoce, chambre d'agriculture, vendeurs de matériels...)
- ▶▶ Un but commun : construire ensemble un programme d'action applicable et efficient.



SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Charlène PAGE :

1 rue de la Couteauderie - 37460 MONTRESOR - 06 88 48 83 44 ou 02 47 91 12 03

Guillaume GUERINEAU :

28 bis av. du 8 mai 1945 - 37240 LIGUEIL - 07 72 32 51 02 ou 02 47 91 42 13

Il était une fois...

L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PRAIRIES DU ROY



Vue de Loches en 1575 par Belleforest

Jusque dans les années 50, cet espace naturel situé sur les communes de Loches, Beaulieu-lès-Loches et Perrusson, avait une vocation exclusivement agricole, à travers le pâturage et le fauchage.

Suite à la mécanisation de l'agriculture et à la déprise agricole, la plantation de peupliers fut un recours pour utiliser ces surfaces de prairies délaissées. Des aides de l'Etat ont encouragé ces plantations. Petit à petit, le milieu s'est refermé, se recouvrant de bois et de friches.

A partir des années 60, des réflexions furent menées sur l'utilisation de cet espace.

Il fut d'abord envisagé de créer 3 plans d'eau successifs pour y développer des activités touristiques, nautiques et halieutiques.

Par la suite, on imagina diviser les prairies en 3 parties : touristique, agricole et éducative.

C'est pourquoi le lieu fut classé ESPACE NATUREL SENSIBLE en 2003.

Ce classement est un outil de protection et de préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans un but d'ouverture au public.

Un premier plan de gestion de 2010 à 2015, puis un second à partir de 2017, ont permis de nombreuses actions favorisant la réouverture du milieu et le développement de son attractivité : ouverture de chemins, restauration de prairies, de roselières, de mares et de haies, mise en place de mobilier, de panneaux, retour du pâturage...

On peut désormais admirer la Cité royale de Loches et la Cité monastique de Beaulieu-lès-Loches depuis les prairies !



Les Prairies du Roy
SITE ECOTOURISTIQUE DE LOCHES

Des visites guidées
sont organisées d'avril à octobre
sur réservation à l'Office de Tourisme
Loches Touraine Châteaux de la Loire
02 47 91 82 82

Les techniciens de rivières à votre rencontre



Retrouvez les coordonnées des techniciens de rivières
et plus d'informations pratiques sur notre site Internet

www.lochessudtouraine.com

NOUVEAU

Pour connaître l'actualité des actions de la Communauté de Communes
Loches Sud Touraine, abonnez-vous à la lettre d'information électronique
depuis notre site Internet.



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK :
facebook.com/lochessudtouraine



Dimanche 7 juillet 2019

LABEL-EAU À AZAY-SUR-INDRE 4^{ème} édition



►► Deux techniciennes de rivières :

Charlène Pagé pour le bassin de l'Indrois et Floriane Sommier
pour le bassin de l'Indre amont.

►► Un «pôle Rivières» :

stands de Loches Sud Touraine et des associations de pêche de
Loches et de Montrésor.

►► **Des expositions** sur la préservation des milieux aquatiques
et sur les interventions menées par Loches Sud Touraine

►► **Découverte des plantes et des poissons** qui peuplent
nos cours d'eau.



Samedi 17 août 2019

LE COMICE AGRICOLE À LOCHES

►► Deux techniciennes de rivières :

Charlène Pagé pour le bassin de l'Indrois
et Floriane Sommier pour le bassin
de l'Indre amont.

►► **Des expositions** sur les actions
de Loches Sud Touraine sur les milieux
aquatiques.

►► **Des explications** sur les actions
contre les pollutions diffuses et sur
les alternatives aux produits
phytosanitaires.

Directeur de publication : Gérard HENAUULT

Editeur : Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Rédaction : Service Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques

Conception : C. Pivet : plan-illustrre.com

Illustration pages 16-17 : H. Lefrançois 06 60 06 77 50

Crédits photographiques : Communauté de Communes Loches Sud Touraine, Service du Patrimoine de la ville de Loches, Shutterstock, Adobestock, Biopix, LOGRAMI, Chevillon.

Impression : Imprimerie Baugé à Descartes.

Distribution : 26000 exemplaires

Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Service Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques

1 rue de la Couteauderie – 37460 Montrésor

Tél : 02 47 91 12 08

E-mail : rivieres@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

